

L'INDICATEUR DES DROITS HUMAINS



RNDDH

Réseau National de Défense des Droits Humains

Élections Législatives du 21 avril 2006



Participation d'un citoyen haïtien aux élections 2006

À la suite du premier tour des élections présidentielles, la route vers la démocratie en Haïti s'est pavée un peu plus le 21 avril 2006 avec le second tour des élections législatives qui s'est déroulé de manière relativement calme. Les observateurs tant nationaux qu'internationaux ont jugé les élections dignes d'être crédibles en ce qui concerne le reflet de la

Suite page 2...

Arrestation de Jean Yves Noël: Le déblocage de fonds suspects...

Jean Yves Noël est le Directeur de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers. L'UCREF a été créée le 21 février 2001 sur demande de la Communauté internationale. Sa mission est de lutter contre le blanchiment d'argent et les infractions financières graves. Malgré la mise en place de cette structure, l'UCREF était inopérante. Elle deviendra

Suite page 7...

Installation du nouveau gouvernement

Investiture du Président René Préal

Le 14 mai 2006, le Président René Garcia PRÉVAL est entré en fonction pour une période de cinq (5) ans, de nombreux secteurs tant nationaux qu'internationaux ont assisté à la cérémonie d'intronisation de l'élu du 7 février 2006 notamment des dignitaires étrangers, dont la Gouverneure Générale du Canada, d'origine haïtienne, Michaëlle

Suite page 3...



Le président Rene Preval et le président sortant Boniface Alexandre au Parlement Haïtien—Photo HPN—Christian Jr. Desrameaux

BULLETIN TRIMESTRIEL:

Actualités en Haïti

- Élections Législatives du 21 avril 2006 1
- Arrestation de Jean Yves Noël 1
- Installation du nouveau gouvernement 1
- Violence et Insécurité 2
- Tempête Jeanne 2
- MINUSTAH et Exactions 2

PNH

- 12 juin 1995 / 12 juin 2006 : Onze ans déjà 3
- Transfert d'agents de la PNH 3

Situation des Prisons

- Troisième incident violent au Pénitencier National 4
- Nombre de personnes incarcérées diminue 4

Justice

- Scandales Libérations et Complots 5
- Justice au profit de l'injustice? 5
- La Scierie: Appel de l'ordonnance... 5

RNDDH en action

- Séminaire International 6
- RESEDH: Protection des droits humains 9
- Participation du RNDDH au séminaire régional... 9
- 1540 élèves haïtiens dotés d'outils pour la transformation pacifique de conflits 10
- RNDDH au Service de Tous 10

Élections Législatives du 21 avril 2006

...Suite de la page 1

volonté du peuple, et ce malgré une faible participation des votants : selon les estimations, seulement 30% des électeurs sont retournés aux urnes pour une deuxième fois (environ un million de personnes sur les trois millions et demi au premier tour). L'objectif de ce second tour des élections était de boucler les joutes du 7 février 2006 par l'élection des parlementaires au niveau des deux chambres. Non seulement il y avait moins d'électeurs le 21 avril, mais en plus de cela, certaines mesures ont été prises par le CEP, mesures qui ont permis d'améliorer le déroulement global du second tour du scrutin : ajout de bureaux de vote dans des endroits plus spacieux ; renforcement de la sécurité dans certaines zones sensibles ; mise en place de sources lumineuses ; limitation du nombre de partis politiques ou de représentants de partis présents dans les centres de vote afin de créer plus d'espace et d'intimité aux électeurs et de permettre un meilleur déroulement du vote ; meilleure connaissance du personnel électoral de son rôle et ses responsabilités. Cependant, quelques

Suite page 8...



Un soldat UN

Violence et Insécurité: Deux handicaps majeurs au progrès socio-économique du pays

Le climat de violence doublé d'insécurité continue à jeter le deuil dans les familles haïtiennes. Il touche invariablement toutes les couches de la société.

Quotidiennement on enregistre des cas d'assassinat ou de meurtre de toutes sortes au point qu'aujourd'hui l'on se demande si la vie n'est pas banalisée par les haïtiens. D'avril à juin de cette année, pour le seul chef lieu du département de l'Ouest (Port-au-Prince), le Réseau National de Défense des Droits Humains a répertorié cent soixante trois (163) cas d'assassinats

contre cent quatre-vingt dix sept (197) pour les quatre (4) mois précédents (décembre, janvier, février, mars).

Parmi les cent soixante (160) victimes, on compte au moins un bébé de trois (3) mois, l'ancienne Ambassadrice et Première Dame de la République Lucienne Heurtelou ESTIMÉ, dix (10) agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Une telle situation n'est pas propice à l'investissement de capitaux et compromet d'avantage la relance économique du pays.

Tempête Jeanne : Le RNDDH assiste certaines victimes

Après le passage de la tempête Jeanne, du 19 au 21 septembre 2004, dans les départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite, le RNDDH a sélectionné mille cinq cents (1500) familles victimes, et a mis sur pied un projet visant à les aider à reproduire leur patrimoine civil égaré : actes

de naissance et extraits des archives, actes de mariage et extraits des archives, actes de décès et extraits des archives. Du 13 au 16 juillet 2006m le RNDDH a procédé à la distribution des documents aux concernés et du même coup, à la clôture officielle du projet.

MINUSTAH et Exactions

La composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), depuis son arrivée jusqu'à aujourd'hui, ne cesse de violer les droits humains.

Le 31 mai 2006, des casques bleus de la MINUSTAH ont saisi la caméra et brisé la bande magnétique d'un caméraman de la chaîne câblée de Port-au-Prince, Télé Haïti, au moment où les journalistes de cette

station étaient en train de couvrir une conférence de presse de certains anciens militaires. Ceci constitue une atteinte à la liberté d'expression et au droit à la propriété.

Des sanctions doivent être prises à l'encontre des casques bleus impliqués dans des actes de violation des droits humains par l'ONU. Ceci constituerait un bon exemple à la force de sécurité nationale.

12 juin 1995 / 12 juin 2006 : Onze ans déjà !

Le 12 juin 2006 a marqué le onzième anniversaire (11^{ème}) de la Police Nationale d'Haïti (PNH). En cette occasion, une messe a été chantée suivie d'une réception à la Direction des Écoles et de la Formation Permanente de la PNH (DEFP/PNH).

Il est à signaler qu'au cours de ces deux dernières années,

des efforts visant à épurer et professionnaliser la PNH ont été consentis notamment dans les processus de recrutement et d'évaluation des quatre (4)



Vue de la parade de la PNH: Direction des Écoles et de la Formation Permanente —Photo HPN / Claude Richard Accidat

dernières promotions. Cependant, tous ces efforts n'ont pas empêché que des policiers soient constamment impliqués

dans la perpétration d'actes répréhensibles tels que Kidnapping, extorsion d'argent, assassinat, viol, bastonnade etc. Encore une fois, le RNDDH attire l'attention des autorités sur les mauvaises conditions de

travail des policiers et souhaite sincèrement que le commandement de la PNH double ses efforts en vue de fortifier le seul corps armé du pays.

Installation du nouveau gouvernement

...Suite de la page 1

JEAN, et le Gouverneur de l'État de Floride, Jeff Bush. A noter que le nouveau Président haïtien fut Premier ministre sous la présidence de Jean Bertrand ARISTIDE en 1991 jusqu'au coup d'État du 30 septembre de la même année puis il fut Président d'Haïti de 1995 à 2000. Il est réélu maintenant pour un second mandat présidentiel courant jusqu'en 2011. René PRÉVAL est actuellement le seul président en Haïti qui ait bouclé son mandat présidentiel jusqu'au bout et qui soit revenu au pouvoir. Depuis la chute du président Aristide en février 2004, pendant les deux (2) années qui s'ensuivirent, le gouvernement intérimaire n'a pas réalisé grande chose dans le but d'attaquer les grands problèmes auxquels fait face le pays : corruption dans l'administration publique, insécurité

Suite page 8...

Transfert d'agents de la PNH à Désarmes suite à un nouvel incident suspect

Des informations à propos de comportements inappropriés de la part des policiers affectés au sous commissariat de Désarmes, dans le bas de l'Artibonite, ont commencé à circuler vers le début du mois d'avril 2006. Des allégations d'abus physiques et de corruption ont été rapportées dont l'une date de novembre 2005 (Voir bulletin d'avril 2006).

L'enquête menée par le RNDDH révèle qu'une demande de transfert de tous les policiers du sous commissariat de Désarmes a été adressée au Directeur départemental de la police de l'Artibonite par le Commissaire municipal de Verrettes duquel dépend le sous commissariat de Desarmes. Nonobstant cette requête formelle, aucune action n'avait été entreprise.

Un transfert de trois (3) des quatre (4) policiers a finalement eu lieu pendant la première semaine de mai 2006 suite à un autre événement au cours duquel cinq (5) individus placés en garde-à-vue se sont apparemment

échappés du sous commissariat de Désarmes avec la complicité des agents de la PNH. S'il est vrai que le transfert des policiers constitue une sanction, le RNDDH souligne que d'autres mesures



Sous Commissariat de Désarmes

administratives doivent l'accompagner car, cette sanction n'est pas toujours proportionnelle aux exactions commises.

Séminaire International : Sur les Systèmes de Protection Onusien et Interaméricain

Du 1er au sept (7) mai 2006, l'hôtel Kaliko Beach Resort (sur la côte des Arcadins, au Nord de Port-au-Prince) était le théâtre d'une grande activité réunissant 56 personnes d'horizons nationaux et internationaux, dont 26 femmes et 30 hommes. Ce séminaire fut réalisé sous l'égide du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) en coopération avec la Fondation Suédoise pour les Droits Humains et le Service International pour les Droits de l'Homme.

Pendant cinq (5) jours, des représentants de divers secteurs notamment de la presse parlée, écrite et télévisée, des organisations de défense des droits humains et des droits des Femmes et des Enfants, de la Police Nationale d'Haïti ont activement participé aux présentations, discussions et ateliers pratiques destinés à permettre une meilleure compréhension des thèmes débattus qui sont : Introduction générale aux Droits Humains, Droit International Humanitaire des Droits de l'Homme, Systèmes onusien et interaméricain de Protection des Droits de l'Homme.

Monsieur Vilès Alizar, intervenant sur l'Introduction en Droits Humains, a fait l'historique des droits de l'Homme remontant de l'antiquité jusqu'à la création de l'Organisation des Nations Unies après la seconde Guerre Mondiale. Il a mis l'accent sur la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ayant donné naissance à deux pactes internationaux adoptés en 1966 communément appelés pactes jumeaux dont le premier met l'accent sur les droits civils et politiques et le second, sur les droits sociaux, économiques et culturels. Monsieur Alizar a passé en revue la Conférence de Vienne de 1993 qui consacre l'indivisibilité des droits humains. Il a par ailleurs traité des conceptions générales des droits de l'Homme, du concept de l'universalité des droits de l'Homme et du fondement des droits de l'Homme basé sur les concepts de l'égalité, de la

protection et des devoirs. Il a aussi mis l'accent sur la trilogie des obligations de l'État qui sont : obligation de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains. Sur cette base, Monsieur Alizar a traité les aspects institutionnels et judiciaires des droits de l'Homme où l'État au niveau

interne doit mettre en place un ensemble de textes, de lois, d'institutions en vue de protéger, de respecter et de réaliser les droits humains de même qu'au niveau international, l'État doit contribuer à la mise en place de structures de protection des droits humains.

Monsieur Tshamala Jean Jacques du CICR, dans son intervention sur le Droit International Humanitaire a expliqué que l'histoire du Droit International Humanitaire est liée à l'histoire d'un homme d'affaires suisse du nom d'Henry Dunan qui se trouvait, après quelques heures de bataille, dans un petit village dénommé Solferino situé au nord de l'Italie. Ce dernier a vu des milliers de personnes abandonnées à elles-mêmes, sans secours et sans assistance. Il a organisé une assistance de fortune. De retour dans son pays d'origine, il a écrit un livre en 1864 dans lequel il a formulé deux propositions : la création d'une société d'intervention de première urgence et l'adoption d'un droit international reconnu par les États établissant la conduite des belligérants. C'est ainsi qu'en 1864, il y eut une première de Genève.

Monsieur Tshamala a vu les quatre (4) conventions de Genève de 1949 et les deux (2) protocoles additionnels de 1972. Il a établi la différence entre le droit de Genève et le droit de la



Melissa Troussier Fernandez intervenant au Séminaire International

Haye qui est le droit déterminant les méthodes de guerre. Il a touché tout le contenu du DIH s'appliquant aux situations spécifiques : Conflit armé international, conflit armé non international, conflit armé Internationalisé. Il a fait la parallèle entre le DIH et les DH. A titre d'exemple, le DIH est un droit spécial qui s'applique dans le cadre des conflits alors que les droits humains s'appliquent tout le temps.

Tittmore Brian et Zarifis Ismène de la CIDH ont passé à la loupe le système américain de Protection des Droits Humains. Ils ont présenté la commission Interaméricaine des droits humains comme structure apolitique de l'OEA où des rapporteurs spéciaux ont été nommés.

Pour protester contre les violations de droits humains au niveau de la commission des droits humains de l'Organisation des États Américains, un individu ou une organisation doit contacter le rapporteur spécial approprié, comme indiqué par le thème pour lui fournir des informations concises et précises concernant la violation des droits humains. L'individu ou l'organisation doit prouver que des tentatives sur le plan local en vue de résoudre le problème ont été menées sans succès. Lorsque toutes les ressources locales disponibles ont été épuisées et que le cas n'a pas encore été soumis par devant une organisation internationale,

alors, la pétition peut être soumise à la commission avec toutes les informations nécessaires comme indiquées sur le site web. Dans des cas extrêmes où il y a de sérieuses menaces à la vie ou à l'intégrité physique ou qu'il y ait un danger imminent, de nature irréparable, les victimes seront placées sous des mesures conservatoires provisoires, procédure qui exige des interventions immédiates.

Ba Oumar et Fernandez Troussier Melissa, de la section des Droits Humains de la MINUSTAH et du service international pour des droits de l'Homme ont présenté le système onusien et les procédures spéciales, particulièrement la procédure 1503. Ils ont expliqué que l'ONU est une organisation inter gouvernementale dont le but principal est de faciliter les discussions politiques et de mettre en application

des techniques d'assistance aux traités reflétant, les volontés politiques de la communauté internationale. Madame Melissa Troussier Fernandez a minutieusement présenté la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies. Elle a expliqué que la commission est composée de 53 états et qu'elle se réunit annuellement pendant six semaines, à Genève ordinairement en mars et avril. Dans le passé, la Commission s'est réunie hors session pour traiter des questions urgentes des droits de l'Homme. Au sein de la Commission, cinq (5) groupes régionaux de travail sont constitués (Amérique latine et Caraïbes, Europe de l'Est et groupe occidental, Afrique,Asie)

Le mandat du Président de la commission est fixé à un an. Chaque année, on nomme un président, sur proposition, à tour de rôle par chacun de ces cinq groupes.

Madame Melissa a expliqué que les Nations Unies en 1970, ont adopté une procédure dénommée Procédure 1503 laquelle permet de traiter des communications relatives aux violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au plan international. Cette procédure habilite la sous commission et la commission à examiner les plaintes relatives aux violations graves des droits humains présentées par des particuliers ou encore, des ONG

En vertu de la procédure 1503, une plainte peut être soumise à tout moment, soit au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, soit aux Nations Unies.

A noter que la présentation de Melissa, de ISHR et celle de Brian Tittlemore et Esmène Zarifis de la CIDH sont suivies de travaux en atelier et des cas de simulation.

Arrestation de Jean Yves Noël

...Suite de la page 1

opérationnelle le 10 août 2004 avec la nomination d'un nouveau directeur. Depuis, une vingtaine de rapports ont été transmis aux autorités compétentes, dont deux ont suscité nombre de réactions. Le premier sur la présidence d'ARISTIDE et l'autre sur le cas de SANON et consorts.

En 2004, le gouvernement intérimaire a fait appel à cette institution dans le but de mener des enquêtes sur les allégations de corruption, de dilapidation des caisses de l'État et de blanchiment d'argent à travers le pays, tant au niveau du gouvernement qu'au niveau de la société civile. Le Directeur de l'UCREF a dénoncé de nombreux faits, plus de 300 enquêtes ont été menées et deux (2) rapports ont été rendus publics, impliquant notamment des personnes hautement placées au niveau du régime Lavalas.

Suite à ces enquêtes, le juge d'instruction Jean Ostrick Hercule a ordonné le blocage de fonds de plusieurs dignitaires du parti Lavalas. Ce même juge, chargé de travailler de concert avec l'UCREF, débloque les comptes en question le 24 avril 2006, et Jean Yves Noël est arrêté et incarcéré

un mois après, le 22 mai 2006, sur ordre du juge d'instruction Jean Pérez Paul.

Jean Yves Noël est accusé de séquestration et de tentative d'enlèvement sur la personne de Réginald Saint Jean, huissier à la Cour de Cassation. Notons que ce dernier aurait usé de faux documents pour avoir accès aux comptes bloqués le 5 décembre 2005, mais qu'il n'a fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire, de même que toutes les autres personnes incriminées par les rapports de l'UCREF. La justice a donc assez de moyens et de célérité pour arrêter un haut fonctionnaire de l'État dans l'exercice de ses fonctions, mais n'a ni les moyens ni le temps de poursuivre les corrompus et les criminels...

Après une semaine d'emprisonnement, Jean Yves Noël a bénéficié d'une demande de main levée d'écrou rendue par le juge d'instruction Pérez PAUL en la date du 29 mai 2006.

Ce n'est pas la première fois que le RNDDH se pose des questions sur le comportement du juge d'instruction Jean Pérez Paul. Citons par exemple sa décision, en décembre 2005, d'accorder une main levée de mandat d'écrou pour quatre (4) présumés kidnappeurs alors

que tout le système judiciaire est en « deuil » et en plein arrêt de travail décrété par le juge Pérez Paul en personne, président de l'Association Nationale des Magistrats Haïtiens (ANAMAH) pour protester contre le renvoi à la retraite de cinq (5) juges de la Cour de Cassation. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi le juge relâche aussi facilement des présumés kidnappeurs, qui plus est en période de grève, mais incarcère un haut fonctionnaire de l'État sans même l'interroger.

Est-ce que l'arrestation de Jean Yves Noël et la décision du juge instructeur Jean Ostrick Hercule de débloquer les fonds bloqués par lui auparavant, auraient un quelconque rapport avec la période de transfert des pouvoirs dans le pays? Est-ce que Jean Yves Noël a été arrêté pour empêcher qu'il fasse son travail? Le RNDDH questionne sérieusement les motifs réels ayant conduit à l'arrestation du Directeur de l'UCREF et au déblocage des fonds suspects, et souhaiterait que des actions concrètes soient prises à l'encontre des personnes concernées par les rapports de l'UCREF, non contre celles qui se contentent de faire leur travail.

Troisième incident violent au Pénitencier National en un an et demi



Pénitencier National, Port-au-Prince

Le 14 mai 2006, la prison civile de Port-au-Prince, communément appelée Pénitencier national, a été une nouvelle fois le théâtre d'un soulève-

ment des détenus ayant entraîné au moins cinquante deux (52) blessés par armes contondantes dont quarante six (46) détenus et six (6) agents de la DAP. Aucun cas de décès n'a été enregistré.

Selon les informations recueillies par le RNDDH auprès des autorités compétentes et des détenus, bien avant l'incident des tracts et des rumeurs circulaient autour d'un plan d'évasion concocté et projeté par des détenus pour la journée du 14 mai 2006.

Les événements survenus au Pénitencier national résultent de la

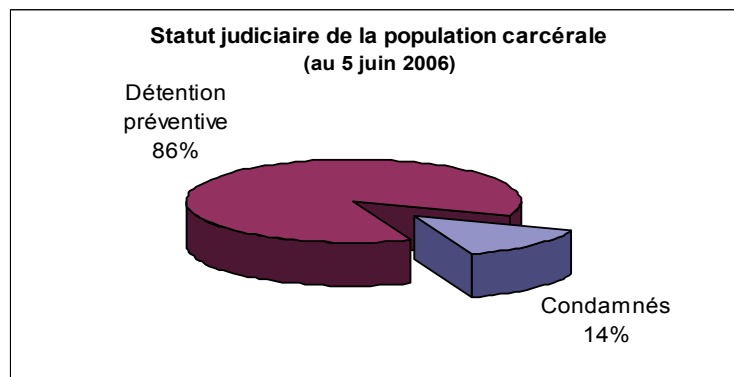
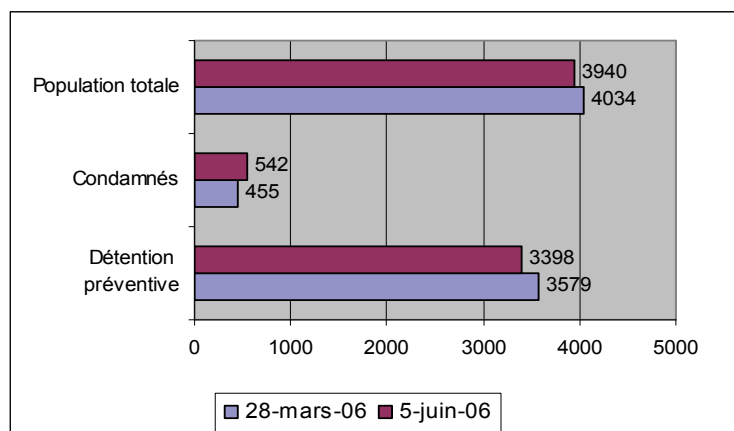
détention préventive prolongée, de la surpopulation carcérale (destiné à recevoir 500 détenus, le pénitencier national en contient aujourd'hui environ 1800) et de la situation de tension existant entre les détenus et les agents. Ces derniers considèrent les détenus comme des ennemis, ils imputent aux anciens détenus du pénitencier national l'assassinat d'au moins neuf (9) de leurs collègues de la DAP, de février 2004 à mai 2006. Ces événements sont aussi la conséquence de l'incompétence et de l'irresponsabilité des agents de la DAP, de l'indifférence et du laxisme des autorités concernées qui, bien qu'elles aient été au courant de ce qui pourrait arriver au pénitencier national, n'ont pris aucune mesure en vue de mater le mouvement des détenus.

Nombre de personnes incarcérées diminue

Mais la détention préventive prolongée reste une préoccupation

Une analyse des statistiques concernant la population carcérale indique que, même si la situation reste intolérable, le niveau de détention préventive prolongée est légèrement en baisse. Comparé aux chiffres recueillis le 28 mars 2006, où seulement 455 des 4034 détenus étaient jugés (représentant 11,2% de la population incarcérée à ce moment-là), au 5 juin 2006, 543 des 3940 détenus ont fait l'objet d'une sentence judiciaire. Cela représente 14% de la population carcérale.

Jusqu'à présent, il est trop tôt pour savoir s'il s'agit de circonstances isolées ou du résultat de mesures qui ont été mises en place dans le but de répondre aux problèmes de la détention préventive prolongée.



Justice au profit de l'injustice ?

Le système judiciaire en Haïti va mal, très mal. Détention préventive prolongée, corruption de certains juges, manque réel de moyens pour d'autres... Telles sont quelques caractéristiques de la Justice haïtienne... Pourtant, dans certains cas, la justice va plus vite, la justice sait utiliser ses outils, et ses outils ne servent plus la justice, mais l'injustice.

Le RNDDH s'interroge sur ces cas dans lesquels la justice se trans-

forme en appareil politique, en appareil économique, servant les intérêts de quelques uns pendant que tous les autres, injustement, attendent que justice soit faite.

Ces derniers mois, nous avons pu épingler quelques uns de ces cas qui nous poussent à nous poser des questions et à nous demander quelle est la voie que la justice est en train de prendre.

Scandales, Libérations et Complots : Outils servant l'injustice

Au cours de ces derniers mois, une série de présumés bandits, notoires et dangereux, ont été arrêtés par la police, puis relâchés par les juges grâce à l'outil redoutable qu'est la main levée de mandat d'écrou.

Une quinzaine de présumés criminels inculpés pour kidnappings, viols, meurtres, ou autres, qui courent les rues de Port-au-Prince, et l'on suppose que certains d'entre eux sont déjà impliqués dans de nouveaux méfaits depuis

leur libération. Les raisons pour lesquelles les juges les ont relâchés ne sont points pertinentes : dossiers non complets, surpopulation carcérale... Pourquoi ne pas traiter les dossiers de détenus enfermés depuis deux (2) ans, eux aussi sans aucune forme de procès, afin de réduire la détention préventive prolongée et l'arriéré judiciaire ?

Ainsi, le système judiciaire haïtien ne cesse de faire couler de l'encre. Plusieurs magistrats sont pointés

du doigt par des responsables de la Police Nationale d'Haïti pour avoir libéré des kidnappeurs et d'autres criminels dangereux contre de fortes sommes d'argent. Le cas le plus frappant est celui opposant la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) à trois (3) substituts Commissaires du gouvernement et à un juge d'instruction du tribunal de première instance de Port au-Prince. De plus, le Directeur de la DCPJ, l'Inspecteur Général Michaël LUCIUS, a dénoncé au cours du mois de mai 2006 un complot visant à l'arrêter ou à l'assassiner. Ce complot serait, selon lui, ourdi par des magistrats et des bandits arrêtés par la DCPJ et détenus au Pénitencier National.

Il est important de souligner que les frictions existant entre la Police et la Justice aggravent, plus que tout autre chose, la situation d'insécurité résultant de l'impunité qui frappe invinciblement toutes les couches de la population haïtienne.

La Scierie: Appel de l'ordonnance...

Du 8 au 23 mai 2006, la Cour d'Appel des Gonaïves a entendu les différentes parties dans l'affaire du Massacre de La Scierie perpétré en février 2004. En effet, les parties défenderesses ont fait appel de l'ordonnance de renvoi rendue par le juge d'instruction Clunie Pierre Jules en date du 14 septembre 2005. Nous attendons maintenant que la Cour confirme cette première ordonnance afin de pouvoir passer au procès des accusés ou qu'elle l'infirme.

Le RNDDH a envoyé une délégation aux Gonaïves pour aller observer les séances prévues à cet effet. Bien que la délégation dépêchée sur les lieux ait constaté des problèmes au niveau de l'organisation du tribunal, notamment au niveau de l'espace et des

infrastructures, le RNDDH a pu constater que toutes les parties au procès étaient représentées, que les inculpés appelants mis en détention étaient présents, et que les autres inculpés étaient représentés par leurs avocats. Malheureusement, contrairement à la Loi, certains non appelants étaient présents lors des audiences.

Après 11 jours de débats et de discussions, la Cour d'Appel des Gonaïves a renvoyé l'audience conformément à la loi, afin d'examiner et de donner une réponse aux différentes demandes que les parties ont exprimées, telles que des demandes de main levée pour les inculpés et que l'ordonnance de septembre 2005 soit cassée, formulées par les avocats de la défense. Dans l'autre sens, la partie civile de-

mande que l'ordonnance soit maintenue et que les inculpés qui n'ont pas personnellement interjeté appel soient écartés de la décision de la Cour qui ne les concerne pas. Le Commissaire de gouvernement a demandé à la Cour un délai pour exposer un réquisitoire supplémentaire. La Cour a convoqué les parties le vendredi 16 juin 2006 pour entendre le Commissaire de gouvernement. Celui-ci a demandé à la Cour que tous les détenus inculpés soient libérés. Le lundi 19 juin, les avocats de la partie civile ont eu à répondre à ce réquisitoire supplémentaire. Les parties attendent désormais la décision de la Cour sur ces demandes, mais a déjà accepté la demande de main levée d'écrou pour Jocelerme PRIVERT qui est désormais libre, en attendant son jugement définitif...

Élections Législatives du 21 avril 2006

... Suite de la page 2

incidents regrettables et certaines irrégularités ont encore une fois été observées dans diverses zones de la capitale et des villes de province tels que :

- le décès et la plaie par balle respectivement de Bertin Désir et Michel Prévius à Grande Saline ;
- La blessure par balle, à Verrettes, de Marc Michel Maurice. Il a été touché au niveau du bras par le candidat à la députation sous la bannière de Latibonit An Aksyon (LAAA) de Dorson Jean Beauvoir pour la circonscription Verrettes/la Chapelle
- L'interpellation par la Police, à Ganthier, d'au moins cinq (5) personnes qui voulaient se faire passer pour des mandataires de partis politiques ;
- L'arrestation, à Grand Boucan, du président d'un bureau de vote, Michel Gérard pour avoir tenté de remplir frauduleusement les urnes.

D'autre part, trop de partis politiques furent représentés dans les bureaux de votes et plusieurs cas de représentants de partis politiques ayant voté plusieurs fois ont été enregistrés. Les membres de bureau de vote se sont complu dans des va et vient et certains matériels électoraux manquaient. Finalement, il faut souligner la négligence du CEP quant à l'approvisionnement en nourriture des membres de certains centres de vote.

Néanmoins, les élus de la 48^{ème} Législature ont été investis de leurs pouvoirs le 8 mai 2006. En attendant l'organisation du deuxième tour des élections dans les régions où celles-ci ont été annulées les 7 février et le 21 avril 2006, certaines zones géographiques du pays ne sont pas représentées au parlement. A titre d'exemple, le département du Nord-est n'a pas de représentation au sénat et treize (13) autres circonscriptions du pays n'ont pas de représen-

tants à la chambre des députés : il s'agit des circonscriptions de Bella-dère, Pestel/Baumont, Ste Suzanne, Verrettes / La Chapelle, ST Michel de l'Attalaye / Marmelade, Grande Saline/Desdunes, Môle Saint Nicolas/ Baie de Herne, Bombardopolis, Camp- perrin/Maniche, Cité Soleil, Fond Verrettes, Petit Goave, Gros Morne. Il est important de signaler qu'actuellement quatre vingt sept (87) députés et vingt sept (27) sénateurs siègent au parlement haïtien et aucun parti politique n'a la majorité absolue au niveau du Sénat et de la chambre des députés.

Espérons qu'une fois cette période d'élections présidentielle et législative terminée, le processus démocratique continuera, et que la population haïtienne prendra le contrôle de sa démocratie à travers le support et la responsabilité de ses nouveaux élus.

Installation du nouveau gouvernement

...Suite de la page 3

détention préventive prolongée, impunité, dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, insalubrité des rues ...

Dans son discours inaugural adressé à la nation, René PRÉVAL a mis l'accent sur l'importance de l'unité et de la solidarité afin de remettre le pays sur les rails du développement.

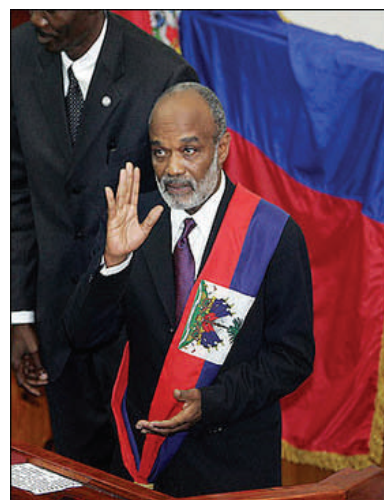
Il est à souhaiter que le nouveau gouvernement se mette au travail dans le but de renforcer les institutions étatiques et d'améliorer les conditions de vie du peuple haïtien.

Un gouvernement de coalition

Les 6 et 7 juin 2006, presque à l'unanimité, le sénat (avec 25 voix

pour et une abstention) et la chambre des députés (avec 85 voix pour et une abstention) ont ratifié l'énoncé de la politique générale du nouveau gouvernement haïtien. Le 9 juin 2006, le nouveau gouvernement est intronisé par le Président haïtien. Ceci met fin au mandat de Premier ministre du gouvernement transitoire, Gérard Latortue, qui s'est d'ailleurs absenté du pays et a remis sa lettre de démission depuis les États-unis où il séjourne depuis le 23 mai 2006. Le nouveau gouvernement se veut être ouvert et se compose de 18 ministres dont 2 femmes. Cinq (5) partis politiques y sont représentés :

Fusion des Sociaux Démocrates, Union, Lavalas, OPL et Alyans.



Prestation de serment du Président René Préval Photo- Roberto Schmidt

RESEDH: Protection des droits humains dans le Sud-Est

Créé le 10 janvier 2000, le Réseau Sud Est de Défense de Droits Humains (RESEDH), ci-devant la Coordination Régionale des Droits Humains (CRDH), est l'un des sept réseaux départementaux affiliés au RNDDH. Le RESEDH est composé de quinze (15) membres, hommes et femmes, ayant tous complété les (3) cycles du programme de formation en droits humains du RNDDH, destiné aux organisations de base.

Actuellement coordonné par Jétho Pierre Paul, le RESEDH reflète les activités du RNDDH en faisant du monitoring sur la situation des droits humains à travers les dix (10) communes du département du Sud Est. Des visites régulières des commissariats de police de la région ont révélé des problèmes de brutalité policière, spécifiquement dans le sous commissariat de Bainet, où Baster Soliman est décédé en garde à vue en décembre 2005, et à Jacmel où des faits d'abus systématiques par des policiers ont été rapportés

en novembre 2005. Le RESEDH intervient également à la prison civile de Jacmel, menant des enquêtes de monitoring général sur les conditions de détention de la population incarcérée, sur l'identification de violations de droits humains, ainsi que sur l'encouragement des autorités à améliorer les conditions de vie en milieu carcéral. Le suivi auprès des instances judiciaires à propos de l'avancement des dossiers juridiques des détenus et l'observation des procès en assises font aussi partie du champ d'action du RESEDH.

Comme le RNDDH, le RESEDH s'engage sérieusement dans les activités de formation en droits humains pour les organisations et associations au niveau local au travers de séminaires et d'émissions de radio, considérant que *"les droits sont protégés lorsqu'ils sont connus, et ils sont connus lorsqu'ils sont enseignés"*.

La présence active, visible et constante du RESEDH dans la communauté a fait d'elle une organisation de

base crédible dans la région, auprès des résidents locaux et des autorités locales, puisque le réseau est souvent consulté et sollicité pour des cas concernant les droits humains et / ou pour des discussions intra-communautaires. En ce sens, à l'occasion de la commémoration de la Journée Internationale de l'Enfant en juin 2005, le RESEDH était invité à participer aux activités co-organisées par la MINUSTAH et Plan-Haïti sur le thème de « La violence sexuelle envers les enfants ». De même en décembre 2005, le RESEDH a été invité comme intervenant dans un séminaire organisé par la Fondasyon Tèt Kole sur le VIH/SIDA et les droits humains.

Contacter le RESEDH

176 Breman, Route Meyer Jacmel

Téléphones:

542 0504 / 482 0936 / 542 4109

Participation du RNDDH au Séminaire Régional sur les Descendants Africains

En prélude à la 36^{ème} Assemblée Générale de l'Organisation des États Américains (OEA), il s'est tenu à Saint Domingue, les 2 et 3 juin 2006, un Séminaire Régional réunissant des leaders d'organisations de communautés de descendance africaine de différents pays des Amériques, tels que le Brésil, le Costa Rica, le Honduras, la Colombie, l'Équateur, le Panama, les États-unis, Puerto Rico, le Canada, la République Dominicaine et Haïti. Sur invitation de plusieurs organisations de la société civile dominicaine, le RNDDH a participé à ce séminaire ayant pour thème : « Descendants africains dans les Amériques. Vers l'Inclusion et le Développement Humain ».

Pendant deux (2) jours, des représentants de ces divers pays ont pris la parole sur la problématique des afro descendants dans toute l'Amérique.

Les nombreux débats et discussions sur les différentes formes de discrimination existant vis-à-vis des afro descendants ont débouché sur une déclaration finale adressée aux ministres des Relations Extérieures des Amériques pour que ceux-ci prennent des décisions concrètes par rapport aux discriminations infligées, notamment aux haïtiens vivant en République Dominicaine.

La déclaration finale du Séminaire Régional demande à l'OEA de prendre position et d'agir pour garantir le respect des droits des immigrants, des

réfugiés et des apatrides, de presser la République Dominicaine à respecter les décisions rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de valoriser l'apport africain à la culture des peuples de la région, entre autres.

Chaque année, à l'occasion de la réunion annuelle de l'OEA, les activistes du mouvement des descendants africains organisent ordinairement ce genre de forum. C'est une belle initiative qui mérite une attention soutenue d'Haïti, spécialement concernée par la problématique, surtout en ce qui concerne la situation des migrants haïtiens.

1,540 élèves haïtiens dotés d'outils pour la transformation pacifique de conflits

Qu'est-ce qu'un conflit? Où un conflit peut-il survenir? Qui peut être affecté par un conflit? Pourquoi y a-t'il des conflits? Comment arriver à gérer un conflit? Ce sont là quelques unes des questions qui ont été débattues avec 1540 élèves âgés de 12 à 23 ans, lors des ateliers de formation animés par le RNDDH sur la transformation pacifique de conflits, durant le mois de mai 2006.

Trente et un (31) établissements scolaires, publics et privés, repartis dans cinq (5) départements (Artibonite, Centre, Nord Est, Sud, Grand Anse) ont bénéficié de cette formation, avec au total trente huit (38) ateliers réalisés. Ces ateliers de formation sont le couronnement du cycle du programme Education Plus divisé en trois (3) niveaux et destiné aux enfants en milieu scolaire. En 2004 et 2005, les deux premières interventions avaient eu pour objet la sensibilisation des enfants sur leurs droits et la sensibilisation des enfants au respect des

droits d'autrui.

Les ateliers participatifs dispensés au mois de mai ont mis l'accent sur l'identification des différents éléments liés au conflit, et proposaient une série d'outils et de principes à suivre lorsque survient un conflit. Les élèves ont été amenés à poser un regard différent sur la notion de conflit, un regard qui ne soit ni négatif, ni positif par nature, et à considérer que c'est plutôt la réaction que l'on a par rapport à un conflit qui transforme celui-ci en quelque chose de négatif ou de positif. En plus de cela, cinq (5) méthodes basiques de transformation pacifique de conflit ont été présentées et discutées comme alternatives à la violence : la conciliation, la médiation, la négociation, l'arbitrage et la justice.

Les bénéficiaires de ces sessions de formation ont grandement manifesté leur intérêt en y participant activement.

Le RNDDH a prévu un nouveau cycle de formation en Education Plus pour l'année académique à venir.



Un membre du RNDDH enseignant à des écoliers les principes de transformation pacifique des conflits

RNDDH au Service de Tous

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est un **système régionalisé de réseaux de défense de droits humains**, le RNDDH compte sept (7) réseaux et fait aussi partie de la Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH), et de plusieurs groupes de travail. Cette expansion est le résultat d'un travail constant et soutenu de la part de l'institution.

Le programme et les activités du RNDDH sont basés sur l'objectif global de l'organisation qui est de contribuer à l'émergence d'un État de droit en Haïti où tous les haïtiens connaissent leurs droits et devoirs et où ces droits et devoirs sont respectés par tout un chacun. Ces activités tournent autour de deux axes : le **programme de FORMATION en droits humains** qui met l'accent sur l'éducation des haïtiens en droits humains pour arriver à un développement des capacités de la société civile, et aussi, le **programme de MONITORING des droits humains** qui met l'accent sur le monitoring des violations des droits humains au niveau des institutions-clés de l'État, étant donné leurs obligations de protéger les droits humains, d'appliquer la loi et d'agir afin de faire prévaloir l'État de droit.

Aujourd'hui, le RNDDH est l'une des organisations de droits humains les plus actives du pays de par sa capacité à recueillir des informations cruciales, précises, impartiales et actuelles grâce aux réseaux qui y sont affiliés et grâce à ses représentants présents dans les dix (10) départements géographiques du pays.

Le RNDDH s'engage dans la lutte pour l'établissement d'une société de droit. Dans cette perspective, le RNDDH est accessible à toute personne qui nécessite un support ou une information dans le domaine des droits humains en Haïti.



RNDDH

*Institutionnaliser les
Droits Humains en Haïti*

Contactez - nous:

9 Rue Rivière
Port-au-Prince
Haïti

Téléphone: 509.245.3486
Fax: 509.244.4146
E-mail: rnddh@rnddh.org

Pour plus d'informations
visitez notre site:

www.rnddh.org